

# **Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 24 mars 2016**

*Etaient présents : Jérôme Coumet, Annick Olivier, Danièle Seignot, Adeline Lamberbourg, Philippe Moine, Dorothée Collet, Francis Combrouze, Félicia Carsalade d'Ornano, Cécile Dalle, Ingrid Devillers, Kais Idriss, Carole Le Bihan, Cécile Manal, Anne-Christine Lang, Laurence Guillo, Mireille Lagard-Viau, Benjamin Rataud, Christian Cahn. et Martine Bayout.*

*Etaient excusés ou absents: Marie Strub, Marie-Louise Soula, Serge Javerlhac, Etienne Traisnel, Salwa Fathallah Menard, Déborah Herco, Yves Contassot, Laure Esquieu, Elisabeth Stibbe, Marie-José Raymond-Rossi, Mélissa Brunet, Marie-Sabine Magi, Isabelle Pawlowski-Bonnetier, Denis Baupin, Sylvie Venail, Jean-Michel Le Bail et Josée Herrmann.*

## **Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 4 février 2016 :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **1) Délibérations :**

#### Délibération D 2016-07 : approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 :

JP Ruggieri rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est établi par le comptable public. Il comporte un bilan comptable de notre établissement. Le comité de gestion doit constater la stricte concordance avec le compte administratif. Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération D 2016-08 : approbation du compte administratif 2015 :

JP Ruggieri rappelle qu'à chaque budget correspond un compte administratif et qu'il est obligatoire. Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du comité pour l'exercice écoulé. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Il présente de manière synthétique le compte administratif 2015 : il indique que la section de fonctionnement est excédentaire de 12 864,43 €.  
La section d'investissement est aussi excédentaire de 20 510,50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération D 2016-09 : affectation des résultats de l'exécution 2015 au budget 2016 :

JP Ruggieri souligne que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à un excédent de : 12 864,43€. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2016 sur le chapitre 002. Le nouvel excédent reporté s'élève à la somme de 832 013,39€.  
Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 s'élève à un déficit de 20 510,50€. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2016 sur le chapitre 001. Le nouveau solde s'élève à la somme de 444 306,90€.  
Francis Combrouze fait remarquer que les reports en fonctionnement et en investissement sont importants et propose que nous en tenions compte pour l'élaboration de notre budget afin d'augmenter la rénovation des locaux de la caisse

des écoles. JP Ruggieri s'engage à faire plus si la trésorerie de l'établissement le permet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération D 2016-10 : provisions pour risques et charges :

Le montant de la provision pour risque est fixé à 178 649,39 € pour 2016. Ces provisions sont destinées à couvrir une charge non prévisible. C'est le comptable public qui fixe le montant des prévisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération D 2016-11 : budget primitif 2016 :

JP Ruggieri rappelle que le budget primitif doit être voté avant le 31 mars. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la caisse des écoles. La section d'investissement présente les nouveaux programmes d'investissement.

Au budget 2016, nous prévoyons des dépenses de 13 711 000€ en fonctionnement et plus de 756 000€ en investissement soit un budget de 14 468 000€.

A effectifs constants en 2016, la masse salariale augmentera d'environ 300 000€ en raison de l'augmentation du point d'indice, des charges sociales et de la mise en place du plan de titularisation. A cela viendra s'ajouter le paiement des heures supplémentaires pour les agents volontaires chargés de la mise en place du goûter élémentaire.

Nous prévoyons aussi une hausse pour l'alimentation afin d'augmenter les produits issus de l'alimentation durable, nous nous fixons l'objectif d'atteindre 40% fin 2016. Nous mettrons en place des mesures contre le gaspillage alimentaire : formation du personnel sur site contre le gaspillage, enquête de satisfaction auprès des convives pour orienter les menus et éviter le gaspillage, mise en place de menus à quatre composantes. Depuis mars, nous proposons un repas végétarien par semaine. Un parent d'élève demande une meilleure communication à destination des enfants pour les repas végétariens.

Nous prévoyons une baisse des charges à caractère général pour les locations mobilières (camions), les fournitures de produits d'entretien et la maintenance des appareils.

Nous continuons le plan de modernisation des laveries afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents : 64 Dunois, 173 Château des Rentiers et Yéo Thomas.

Carole Le Bihan se félicite de la politique d'investissement et s'interroge sur celle que mènera le futur établissement public parisien dans ce domaine.

Adeline Lamberbourg demande s'il s'agit d'une centralisation de la gestion ou une disparition des infrastructures de production au profit d'une cuisine centrale en liaison froide.

Annick Olivier répond que le projet n'est pas finalisé. Il y aura probablement des cuisines de production pour plusieurs écoles mais elle ne pense pas que l'objectif est de réaliser une grande cuisine centrale pour l'ensemble de Paris. Son inquiétude se porte sur les achats qui seront centralisés et n'est pas convaincue que cela engendrera des économies. Elle a des interrogations sur les investissements qui seront aussi décidés par l'établissement public parisien.

Kais Idriss annonce que la FCPE 13<sup>e</sup> s'est exprimée contre la réforme de la restauration scolaire et regrette l'absence de concertation avec les parents. Il rappelle que la FCPE mène depuis des années un combat en faveur de la qualité des repas et considère que la qualité s'est améliorée au cours de ces dernières années. Nous ne voulons pas un retour en arrière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération D 2016-12 : composition et effectifs de la caisse des écoles :

Cette délibération définit le nombre de postes budgétaires de la caisse des écoles. Elle est composée de 14 postes de personnel administratif, 67 postes de personnel technique et 245 postes de personnel de restauration à temps partiel et intermittent non titulaire de droit public.

Mme Bayout se félicite des relations qu'elle entretient avec le personnel de la caisse des écoles qu'elle juge compétent, agréable et très disponible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.